



# MULTISPORT

## FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

<b>Cadre réservé à l'administration</b>	Groupe d'âge : <input type="checkbox"/> 17h <input type="checkbox"/> 18h
Inscription effectuée le : ... / ... / ...	
Règlement perçu le ... / ... / ...	par ..... Montant perçu : ..... €
Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Espèce <input type="checkbox"/> Chèque (Nbr de chèques : .....)	

### COORDONNEES

Sexe :  H  F    Nom : .....    Prénom : .....

Né le : ..... / ..... / .....    Adresse : .....

Code postal : .....    Ville : .....

### REPRESENTANT LEGAL – PARENT 1

Autorité parentale  Oui  Non

Nom : .....    Prénom : .....

Portable : .....    Mail : .....

### REPRESENTANT LEGAL – PARENT 2

Autorité parentale  Oui  Non

Nom : .....    Prénom : .....

Portable : .....    Mail : .....

### CONTACT COMPLEMENTAIRE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (si représentant légal non disponible)

1- Nom : .....    Prénom : .....

Portable : .....    Lien avec l'enfant ou sa famille : .....

2- Nom : .....    Prénom : .....

Portable : .....    Lien avec l'enfant ou sa famille : .....

### PIECES A FOURNIR A L'INSCRIPTION

- La fiche d'inscription
- Le règlement de 60€ (espèce ou chèque (à l'ordre du Trésor public))
- Attestation d'assurance Responsabilité civile
- Le questionnaire de santé
- Si vous répondez « OUI » à une des questions, nous vous invitons à fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport : découverte et loisir
- Le règlement intérieur signé
- Photo de visage (peut être prise par smartphone et envoyée par mail à [resp.jeunesse@evellys.bzh](mailto:resp.jeunesse@evellys.bzh))

## AUTORISATIONS

Je soussigné, Madame, Monsieur, .....

Responsable légal de l'enfant nommé : .....

autorise l'enfant à participer à l'activité MULTISPORT, organisée par la commune d'Evellys sur la période du 17 septembre 2024 au 22 juin 2025 selon un planning établi sur le calendrier scolaire. L'activité n'aura pas lieu durant les vacances et les jours fériés.

autorise la commune d'Evellys à prendre l'enfant en photo dans le cadre de l'activité et à diffuser les images sur les supports de la commune : bulletin municipal, Facebook, Instagram, site internet de la commune et supports externes (presse)

autorise l'enfant à rentrer seul après l'activité.

*Si l'enfant est autorisé à repartir seul, la commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents de trajet. Sous réserve des dispositions du code de la route, je dégage de toute responsabilité les personnes étant amenées à transporter mon enfant dans leur véhicule personnel lors des déplacements.*

autorise les éducateurs, élus et agents, à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation, soins, traitements médicaux, etc...) et m'engage à régler tous soins médicaux.

## ELEMENTS DE SANTE A PRENDRE EN COMPTE

## COMMENTAIRES DIVERS

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature des représentants légaux  
*Précédée de la mention « lu et approuvé »*



# COMMUNE D'EVELLYS

## ACTIVITES MULTISPORTS 2024-2025

### REGLEMENT INTERIEUR

---

#### **Présentation**

La commune d'Evellys souhaite proposer aux enfants une activité sportive extrascolaire pour développer une offre complémentaire aux activités proposées par les associations ou intervenants locaux dès la rentrée de septembre 2024. Cette activité dispense un enseignement visant à favoriser le développement psychomoteur de l'enfant et son action strictement éducative s'effectue hors champ compétitif. Les enfants ne sont pas licenciés aux fédérations sportives. La commune attache une grande importance aux contenus d'enseignement et aux évolutions pédagogiques qui sont réalisées pour chaque activité sportive. C'est en se confrontant à une large palette d'activités que l'enfant va acquérir des connaissances et des savoir-faire dans les différents sports. Une attention particulière est également portée aux apprentissages sociaux et aux connaissances relatives à la citoyenneté.

#### **Objectifs**

- Permettre à l'enfant d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive complète.
- Aborder une variété d'activités permettant de faire et de s'orienter vers les clubs.
- Répondre aux besoins de l'enfant qui souhaite « toucher à tout ».
- Faire découvrir à l'enfant la richesse du tissu associatif local (lorsqu'il y a des associations proposant cela sur le territoire)

Le présent règlement a pour objet de décrire les conditions générales d'inscription et les modalités de fonctionnement de l'activité. Il est adopté par délibération du Conseil Municipal. Chaque parent s'engage à respecter et à faire respecter par son enfant ce présent règlement.

#### **Inscriptions**

Une priorité est donnée aux contribuables de la Commune de la commune d'Evellys.

Le dossier initial de l'enfant doit contenir les éléments suivants :

- Pour les contribuables de la Commune se munir d'un justificatif de moins de 3 mois.
- Bulletin d'inscription et Fiche sanitaire dûment remplis (se munir du carnet de santé)
- Copie de l'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident au nom de l'enfant.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement total de la participation forfaitaire annuelle.

En cas de divorce ou de séparation, les coordonnées des deux parents sont souhaitables. En cas de droit de garde unique, une photocopie du jugement sera nécessaire.

L'inscription est effective après constitution complète du dossier.

Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, le nombre de places est limité à 20 enfants par groupe.

Si le nombre d'inscriptions est inférieur à 10, la municipalité se réserve le droit d'annuler le créneau.

Les parents sont tenus d'informer le service enfance jeunesse dans les meilleurs délais de tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

#### **Fonctionnement**

##### **Les dates :**

Le calendrier en amont, est présenté aux familles. Il est susceptible d'évoluer en fonction de différentes contraintes, notamment celles liées aux conditions météorologiques.

L'activité Multisports aura lieu le mardi durant la période scolaire du 17 septembre 2024 au 22 juin 2025.

### **Les Horaires :**

Les activités sont organisées de :

- 17h à 18h : groupe 1 : MS – GS – CP
- 18h à 19h : groupe 2 : Ce1 à Cm2

L'emploi du temps de l'intervenant nécessite de la part des parents le respect de ces horaires.

En cas de répétition de dépassement abusif, l'enfant pourra se voir exclu de l'activité sans restitution des sommes versées.

### **Accueil et Départ de l'enfant :**

Les parents ou personnes dûment mentionnés sur le dossier d'inscription devront accompagner et venir chercher l'enfant jusque dans la structure et signifier leur arrivée et leur départ. Il n'y aura pas de transport assuré par la commune. L'équipe d'animation ne confiera l'enfant qu'aux parents ou à une personne dûment mentionnée sur le dossier d'inscription (une pièce d'identité pourra être demandée).

### **Les activités :**

Les activités sont développées dans le cadre d'un projet global. Il se veut attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective et à l'hygiène.

La gestion de l'activité Multisports sont assurés par le service enfance jeunesse. L'encadrement est assuré par un éducateur diplômé recruté par la commune.

Une tenue de sport adéquat est exigée. Si l'enfant ne possède pas la tenue souhaitée, il ne pourra pas participer à l'activité.

### **Facturation**

La tarification est arrêtée par délibération du conseil municipal.

Aucun remboursement ne sera effectué. Le tarif de l'activité est fixé sur la base d'un forfait à l'année quel que soit la date d'inscription.

### **Santé**

Les enfants ne sont pas accueillis lorsqu'ils présentent une maladie contagieuse, un état fébrile ou une contre-indication médicale à la pratique d'activités sportives.

En cas de prescription médicale déterminée par le médecin traitant, l'ordonnance (ou la copie de celle-ci) doit être remise au responsable de l'activité. Noter les noms et prénoms de l'enfant sur la ou les boîtes de médicaments. Aucune automédication ne sera tolérée.

**AUCUN MEDICAMENT NE PEUT ETRE ADMINISTRE SANS ORDONNANCE.**

En cas d'urgence (accident), l'encadrement prendra les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent. Les parents seront prévenus aussitôt, à partir des coordonnées téléphoniques qu'ils auront indiquées sur leur dossier d'inscription.

### **Discipline et règles de vie**

L'enfant est tenu de respecter le personnel encadrant. Il devra respecter les consignes.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite et tout autre acte d'incorrection ou d'indiscipline comme les écarts de langage volontaires, le non-respect des camarades ou le non-respect du matériel, feront l'objet de sanctions. En cas de récidive, les parents seront informés par téléphone et par courrier. Nous les inviterons alors à trouver une solution.

En cas de récidive ou de problème de comportement d'un enfant, susceptible de mettre en péril sa sécurité ou celle des autres, il pourra être prononcé une exclusion temporaire ou définitive de l'activité sans remboursement.

### **Assurance et responsabilité**

La Commune d'Evellys décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des enfants.

Le remplacement du matériel détérioré par un enfant sera facturé aux parents et une procédure sera mise en place auprès des assurances concernées.

Le ... /..... / ..... à .....

### **Signature des responsables légaux**

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.